



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE HOUDAN

ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE

YVELINES

Hotel de Ville – 69 grande rue
78550 HOUDAN
Téléphonie : 01.30.46.81.30
accueil@villehoudan.fr

MAIRIE de HOUDAN

ARRETE TEMPORAIRE N° 2022-PM-180

PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET STATIONNEMENT

PLACE DE L'ÉGLISE POUR LA FOIRE SAINT MATTHIEU 2022

Monsieur le Maire de la Ville de HOUDAN,

Vu le Code General des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1a L2216-2,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R.417-10 et R.417-12

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment l'article L-511-1,

Vu le Code Pénal,

Vu la délibération du conseil municipal n°9/2022 rendue en séance ordinaire du 17 Février 2022 portant approbation de la convention de délégation de la fourrière municipale

CONSIDERANT qu'il y a lieu de neutraliser la circulation et le stationnement sur les emplacements du parking de l'église afin de permettre aux services Municipaux l'installation des structures pour les festivités de la Foire Saint Matthieu et à l'issue pour leurs démontages,

ARRETE

ARTICLE 1: Le parking de l'Eglise sera fermé du jeudi 22 septembre 2022 (06H00) au mercredi 28 septembre 2022 (12H00).

ARTICLE 2: La circulation et le stationnement des véhicules y seront interdits sauf pour les véhicules des services techniques, pour l'installation des structures.

ARTICLE 3: Les Services Techniques Municipaux seront chargés de la mise en place de la signalisation réglementaire.

ARTICLE 4: Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 5: Madame la Directrice générale des services de la ville de Houdan, Monsieur le responsable de Service de la Police Municipale de la ville de Houdan, Monsieur le Commandant de la brigade territoriale de Gendarmerie de Houdan-Maulette sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté dont une ampliation sera adressée pour information :

- au centre de secours de HOUDAN
- à la Gendarmerie de HOUDAN-MAULETTE.

Etabli à Houdan, le 12/09/2022.



Le Maire,
Jean-Marie TETART